

Fertiligene Naturen® Anti-Fourmis

Prêtes à l'emploi, les boîtes anti-fourmis FERTILIGÈNE NATUREN éliminent radicalement et durablement les fourmilières. Elles agissent sur les fourmis noires au stade de larves et adultes.

La gamme Fertiligène Naturen est conçue pour les personnes qui recherchent un équilibre entre protection efficace et utilisation raisonnée des traitements. Les produits de la gamme Fertiligène Naturen trouvent leur origine dans les plantes, les minéraux et les organismes vivants et ont fait la preuve de leur efficacité lors de nombreux essais. Respectez toujours leurs conditions d'emploi.

Mode d'action:

À base d'une bactérie et d'une plante existantes dans la nature, les boîtes anti-fourmis FERTILIGÈNE NATUREN contiennent un insecticide puissant d'origine biologique. Les boîtes s'utilisent à l'intérieur et aux abords de la maison : terrasses, murs, dallages. Les fourmis sont attirées par l'appât, rentrent dans la boîte, prennent l'appât et le transportent dans la fourmilière, provoquant sa destruction par auto-empoisonnement en quelques semaines.

Quand l'utiliser ?

Jan. Fev. Mar. Avr. Mai Juin Jul. Août Sep. Oct. Nov. Dec.

Traitez dès l'apparition des fourmis indésirables.

Comment l'utiliser ?

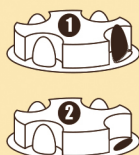
1/ Pousser avec les pouces les ergots vers l'intérieur puis les détacher pour découvrir les trous d'entrée des fourmis.

2/ Placer ensuite la boîte, les trous vers le haut, près de la fourmilière ou à proximité du passage des fourmis.

3/ Protéger la boîte de la pluie et du soleil pour une utilisation aux abords des maisons.

Une campagne de traitement dure 28 jours.

En cas de non éradication à la fin de la campagne de traitement, attendre 7 jours avant de retraiter en plaçant la nouvelle boîte à un autre emplacement près du nid. Ne pas utiliser plus de deux boîtes pour une même fourmilière.



Evergreen Garden Care France SAS
4, allée des Séquoias, 69760 LIMONEST

Masse nette :
2 boîtes de
10g

Questions et conseils

lapause
jardin.fr

0 805 090 036

Service & appel
gratuits



FSPINB2N
EMB 27108



3 121970 178920

Nom commercial : Boîte anti-fourmis spin. **Composition :** Spinosa 0,8 g/kg (CAS 168316-95-8), Chrysanthemum Cinerariaefolium, extraits* 0,012 g/kg (CAS 89997-63-7).

Dose d'emploi : à l'intérieur : 2 boîtes pour 15 m² ; à l'extérieur : 1 boîte par fourmilière. **Type d'action :** TP18 insecticide contre les fourmis noires des jardins (Lasius Niger). **Formulation :** Gel prêt à l'emploi.

* produit à partir de fleurs de Tanacetum cinerariaefolium ouvertes et matures avec un solvant hydrocarboné.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme • P273 : éviter le rejet dans l'environnement • P401 : stocker à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux

• P501 : éliminer le contenu/réceptacle dans une déchetterie

• Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées

• Appliquer le produit à l'abri du soleil ou d'une source de chaleur (ex. ne pas le placer sous un radiateur) • Pour optimiser l'efficacité du traitement, respecter de bonnes pratiques d'hygiène : enlever ou empêcher l'accès à toute source de nourriture. L'appât doit être la principale source de nourriture disponible pour les fourmis

• Vérifier les boîtes d'appât une fois par semaine • À la fin de la campagne de traitement, collecter toutes les boîtes d'appât en vue de leur élimination • Si l'infestation persiste malgré le respect des instructions de l'étiquette, contacter un professionnel de la désinsectisation

• Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement • Éviter d'utiliser les produits en continu • Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation du produit

• Ne pas appliquer et conserver dans des endroits accessibles aux enfants • Ne pas appliquer le produit sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente • En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison • En cas de contact avec les yeux : rincer les yeux à l'eau tiède pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. En cas de port de lentilles : rincer à l'eau tiède puis enlever les lentilles et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter un médecin ou appeler le centre antipoison • En cas de contact avec la bouche ou d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison • Garder l'emballage et/ou la notice à disposition • Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux • Ne jamais nettoyer les boîtes d'appât à l'eau • Stocker dans l'emballage commercial à l'abri de la lumière, dans un endroit frais.

Numéro de lot et date de péremption dans des conditions normales de stockage : voir sur l'emballage.